



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/36

Objet : Tarifs Portuaires de la Capitainerie

Chapitre 3.3 Locations

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSAT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président indique que la construction du port à sec de la Capitainerie va permettre de stationner des remorques et bateaux sur remorques. Il s'agit effectivement d'un service nouveau, identifié dans le programme de l'aménagement d'ensemble, et qui permettra de réguler les stationnements « sauvages » constatés depuis plusieurs étés sur la Commune de Savines-le-Lac.

En outre, ce service supplémentaire conduit à générer, conformément à la prévision, des recettes nouvelles pour l'établissement public. Dans ces conditions, il convient néanmoins d'en établir la tarification, qui a vocation à demeurer transitoire pour cet hiver 2019-2020 s'agissant des stationnements de bateaux. Le Président rappelle en effet que le comité syndical a fait le choix de ne pas doter pour l'heure le port à sec de racks évitant la mobilisation de remorques : il s'agit en effet d'accueillir plus aisément les paddocks du Tour Voile l'année prochaine, en évitant de ne trop perturber l'activité portuaire estivale.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1 ;
- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les délibérations n°2008-25, n°2011-21 et n°2015-46 du 1^{er} octobre 2015 fixant les tarifs de postes à flot publics ;

CONSIDERANT :

- Les tarifs proposés par des exploitants agricoles pour le stationnement de bateaux ou de caravanes dans les Communes proches de la retenue de Serre-Ponçon,
- La gratuité des cales de mise à l'eau proposée sur le grand lac alpin, qui justifie de solliciter un paiement significatif pour le stationnement de remorques mobilisées par les usagers portuaires utilisant ces cales à la journée,
- La qualité du service offert par la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon, qui traduit également le projet de montée en gamme des prestations touristiques proposées aux visiteurs,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **DECIDE** de fixer le montant des prestations d'accueil des remorques comme suivant :

	STATIONNEMENT REMORQUE SEULE
JOUR (1 entrée - 1 sortie dans les 24h)	10 €
SEMAINE (1 entrée - 1 sortie dans la semaine)	25 €
QUINZAINE (1 entrée - 1 sortie dans la quinzaine)	40 €
MOIS (1 entrée - 1 sortie dans le mois)	60 €
SAISON (1 entrée - 1 sortie entre 1er juin et 30 sept)	100 €
HORS SAISON (si contrat au ports publics)	75 €
HORS SAISON (sans contrat au ports publics)	130 €

- **PREVOIT** que le stationnement des remorques à la journée s'effectuera sur la zone technique située à l'amont de la cale de mise à l'eau de la Capitainerie ;
- **INDIQUE** que le repérage des remorques dûment autorisées se fera par autocollant, qui, commercialisé à la Capitainerie ou auprès de sous-régisseurs (OT, mairie...), sera apposé par le propriétaire sur le timon de la remorque ;
- **DECIDE** de fixer le montant des prestations d'accueil des embarcations sur remorques comme suivant :

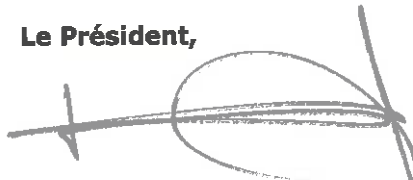
	Taille bateau standard		Plus-value éventuelle grande dimension 10%
	2x5m	2,5x7m	
JOUR (1 entrée - 1 sortie dans les 24h)	25 €	35 €	38,50 €

SEMAINE (1 entrée - 1 sortie dans la semaine)	100 €	140 €	154 €
QUINZAINE (1 entrée - 1 sortie dans la quinzaine)	180 €	252 €	277 €
MOIS (1 entrée - 1 sortie dans le mois)	300 €	420 €	330 €
SAISON (1 entrée - 1 sortie entre 30 sept et 1er juin)	450 €	630 €	693 €

- **DECIDE** que cette commercialisation entre dans le champ de la Régie portuaire de Serre-Ponçon 079 enregistrée en trésorerie d'Embrun - Savines le Lac
- **INVITE** le Président à mettre en place cette nouvelle grille tarifaire à partir du 9 juillet 2019.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL